

le mercredi 9 janvier 2002

8 h 30

Prière.

M. Lee, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 9 janvier 2002

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport du Comité permanent des comptes publics.

Le rapport décrit les travaux du comité depuis son dernier rapport, présenté à la Chambre le 18 mai 2001.

En outre, le rapport comprend une recommandation concernant la politique du gouvernement sur les rapports annuels, portant que cette politique soit intégralement respectée par tous les ministères et organismes.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Sheldon Lee, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 9 janvier 2002

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport de la quatrième session de la 54^e législature.

Le présent rapport décrit les travaux du comité depuis son dernier rapport à la Chambre le 18 mai 2001.

Audiences du comité en 2001

Le comité tient quatre jours d'audiences publiques à la Chambre du Conseil législatif en septembre 2001 afin de terminer l'étude des comptes publics de la province pour l'année financière terminée le 31 mars 2000. Les représentants suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur l'année à l'étude :

le 12 septembre 2001

Ministère des Municipalités et de l'Habitation

T. Byron James, sous-ministre, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Jim Murphy, directeur, Finances et Administration

Bonny Hoyt-Hallet, sous-ministre adjointe, Services régionaux et Administrations locales

Sylvie Nadeau, directrice générale, Services des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Suzanne Mason, directrice, Sports, Loisirs et Vie active

Andy Morton, directeur adjoint, Organisation des mesures d'urgence

Norman Thibodeau, gestionnaire, Services d'incendies, bureau du prévôt des incendies

Wendy Betts, directrice, service d'urgence 911, N.-B.

le 13 septembre 2001

Ministère de l'Environnement

T. Byron James, sous-ministre

Byron Jeffrey, gestionnaire, Rapport sur les revenus et Gestion de budget

Diane Kent Gillis, sous-ministre adjointe, Sciences et Planification

Nabil Elhadi, sous-ministre adjoint, Gestion de l'environnement

Brad Marshall, directeur général, Services régionaux

le 14 septembre 2001

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes

Carmelita Boivin-Cole, chef de la direction

Mireille Duguay, directrice, Recherche et planification universitaire

Susan Long, contrôleur

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative

Peter Wolters, directeur des finances et des ressources humaines

18 septembre 2001

Cabinet du premier ministre

Barbara Winsor, chef de cabinet

Rick Phillips, directeur, Services financiers et administratifs

Séance de travail du comité

Le 30 octobre 2001, le comité tient une séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne. Le vérificateur général, Daryl Wilson, et son personnel rencontrent le comité et présentent un exposé sur divers sujets d'intérêt pour les parlementaires, y compris les suivants :

- compréhension et éléments clés des états financiers ;
- mode d'examen des rapports annuels ;
- importance des buts, des objectifs et des mesures de rendement ;
- meilleures pratiques en matière de publication des rapports annuels dans le secteur public au Canada.

Rapport du vérificateur général pour 2001

Le 13 décembre 2001, le comité tient une séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : 2001*.

Le vérificateur général Daryl Wilson comparait devant les comités pour donner les grandes lignes du contenu du rapport et pour répondre aux questions posées par les membres des comités.

Observations et recommandations**Politique sur les rapports annuels**

La politique du gouvernement sur les rapports annuels (AD-1605) donne à tous les ministères des directives sur la manière de préparer les rapports annuels. Par exemple, ceux-ci doivent exposer clairement les buts, les objectifs et les indicateurs de rendement. En outre, ils devraient expliquer le degré de réussite du ministère dans la réalisation de ses projets et la mesure dans laquelle les programmes continuent d'être pertinents et d'être acceptés par les groupes de clients.

Le comité signale que la fonction primordiale du rapport annuel est celle de principal document de reddition de comptes des ministères et organismes auprès de l'Assemblée législative et du grand public. Selon lui, le rapport annuel est le lien public clé entre les objectifs et projets d'une entité gouvernementale et les résultats obtenus.

Conformément à l'objectif voulant que le rapport annuel soit le principal document de reddition de comptes des ministères, le comité a l'intention de porter une attention accrue au contenu des rapports annuels, notamment quant aux points suivants :

- Les programmes ont-ils une raison d'être claire?
- Quels sont les objectifs et les buts de ces programmes?
- Pourquoi ces buts ont-ils été choisis?
- Sont-ils clairement mesurables?
- Quelles stratégies ont été envisagées pour atteindre ces buts?
- Le ministère a-t-il réussi à atteindre ses buts, et comment le sait-il?
- Quelles mesures correctrices sont prises dans les domaines où les buts n'ont pas été atteints?
- Le ministère produit-il des résultats auxquels les gens s'intéressent, et comment le sait-il?

De tels renseignements devraient être présentés sous une forme claire et utilisable, à l'aide de tableaux, de graphiques et de diagrammes lorsque cela convient, afin que les gens du Nouveau-Brunswick se rendent facilement compte du rendement du ministère.

Le comité recommande donc que la politique du gouvernement sur les rapports annuels soit intégralement respectée par tous les ministères et organismes.

Le comité tient à remercier les nombreux représentants du gouvernement qui ont comparu pendant les séances publiques et à exprimer sa gratitude pour la coopération dont ils ont fait preuve en fournissant de l'information supplémentaire.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Sheldon Lee, député et
président du comité

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Après les questions orales, l'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient qu'il est antiréglementaire pour le chef de l'opposition de poser des questions qui exigent une réponse comportant un avis juridique.

Le ministre invoque les commentaires 408c), 410(13) et 411(2) de la sixième édition de *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*.

Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé et déclare que les questions ne devraient pas chercher l'obtention d'un avis juridique ni demander quels conseils juridiques un ou une ministre a reçu.

M. Richard donne avis de motion 50 portant que, le mardi 15 janvier 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de toute la documentation, des lettres, de la correspondance, du courrier électronique, des notes de service, des procès-verbaux de réunions et des rapports échangés entre le ministère de la Justice et la Commission des entreprises de service public au sujet des assurances entre le 1^{er} mai 2001 et le 8 janvier 2002.

L'hon. E. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité plénier pour étudier les projets de loi 17, 18 et 19.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Le débat reprend sur l'amendement proposé par M. Richard le 4 janvier 2002 et visant l'article 34 du projet de loi 17, *Loi sur les régies régionales de la santé* :

AMENDEMENT

À l'article 34 du projet de loi,

ajouter, après l'alinéa 34c) :

d) que les services de santé sont fournis conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M. Allaby
M. Richard

M. Lee
M. S. Graham

M. Kennedy
M^{me} Weir

CONTRE : 29

l'hon. N. Betts
l'hon. M. Mesheau

M^{me} Fowlie
M. LeBlanc

M. Laforest
M^{me} Keddy

l'hon. M. Green	M. Cosman	M. Huntjens
l'hon. M. Mockler	M. Carr	M. Savoie
l'hon. E. Robichaud	M. Jordan	M. MacKenzie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Malley	M ^{me} Dubé
M. Sherwood	M. Stiles	M. Alward
l'hon. M ^{me} Jardine	M. MacDonald	M. Moore
l'hon. M. Volpé	M. Forbes	M. Williams
l'hon. M. Weston	M. Steeves	

L'étude du projet de loi 17, *Loi sur les régies régionales de la santé*, se poursuit. M^{me} Weir propose l'amendement suivant de l'article 29 :

AMENDEMENT

À l'article 29 du projet de loi,

ajouter, après le paragraphe (2), le paragraphe suivant :

29(3) Une régie régionale de la santé doit exploiter et maintenir des établissements hospitaliers non pas en vue d'un gain pécuniaire mais uniquement à des fins de charité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président du comité suspend la séance à 11 h 34.

11 h 50

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Le débat reprend sur l'amendement proposé par M^{me} Weir, visant l'article 29 du projet de loi 17, *Loi sur les régies régionales de la santé*.

Le débat se termine. La tenue d'un vote nominal ayant été demandée, il est unanimement convenu de limiter la sonnerie d'appel à cinq minutes. L'amendement est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 5

M. Allaby	M. Lee	M ^{me} Weir
M. Richard	M. S. Graham	

CONTRE : 23

l'hon. M. Green	M. Cosman	M. Laforest
l'hon. M. Mockler	M. Carr	M ^{me} Keddy
l'hon. E. Robichaud	M. Jordan	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Malley	M. MacKenzie

l'hon. M ^{me} Jardine	M. Stiles	M ^{me} Dubé
l'hon. M. Volpé	M. MacDonald	M. Alward
l'hon. M. Weston	M. Forbes	M. Williams
M ^{me} Fowlie	M. Steeves	

Après l'étude du projet de loi 17, *Loi sur les régies régionales de la santé*, le président du comité met aux voix la motion portant rapport du projet de loi sans amendement. La motion est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Green	M ^{me} Fowlie	M. Laforest
l'hon. M. Mockler	M. Cosman	M ^{me} Keddy
l'hon. E. Robichaud	M. Carr	M. Huntjens
l'hon. M. Furlong	M. Jordan	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Malley	M. MacKenzie
M. Sherwood	M. Stiles	M ^{me} Dubé
l'hon. M ^{me} Jardine	M. MacDonald	M. Alward
l'hon. M. Volpé	M. Forbes	M. Williams
l'hon. M. Weston		

CONTRE : 5

M. Allaby	M. Lee	M ^{me} Weir
M. Richard	M. S. Graham	

À 12 h 30, le président du comité suspend d'office la séance jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Le président du comité suspend la séance à 14 h 47.

15 h 1

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. J. Dubé prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un autre laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

À 18 h, le président du comité quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Sur la demande de l'hon. M. Green, il est unanimement convenu de reporter l'étude du projet de loi 21 et de mettre à l'étude le projet de loi 23 puis les projets de loi 25 et 19.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 18, *Loi relative à la Loi sur les régies régionales de la santé*;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*;
- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'énergie électrique*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

- 17, *Loi sur les régies régionales de la santé*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

- 19, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;
- 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.